

Contribution volontaire 2023-2024

Chers parents,

Chaque année, le Conseil d'établissement fait appel à votre générosité en vous demandant une contribution volontaire suggérée de **55 \$** par famille. Évidemment, toutes contributions supplémentaires seront bienvenues. Les sommes amassées permettent aux élèves de profiter pleinement d'un milieu dynamique, ayant les moyens de ses ambitions.

Conformément à la loi sur la gratuité scolaire, cette contribution est totalement volontaire, mais demeure nécessaire afin de soutenir :

- Les nombreuses activités tenues à l'école pour les élèves : fête de Noël, fête de fin d'année, activités culturelles, fête des finissants, etc.
- Les activités auprès des parents : conférences gratuites, participation aux activités du RÉPAQ (Réseau des écoles publiques alternatives du Québec), etc.
- Les différents projets vécus en classe tout au long de l'année scolaire.
- Les activités des différents comités de l'école.

Modalité de paiement pour cette contribution

Un montant de 55\$ sera automatiquement ajouté à l'état de compte des frais scolaires de chacun de vos enfants.

Notez qu'il est possible de payer la contribution pour un seul de vos enfants ou pour chaque membre de la fratrie.

Si vous décidez de ne pas contribuer, ce montant sera retiré de votre facture à la fin d'année scolaire. Aucune autre action n'est requise de votre part.

Merci de votre générosité !

Nanci Saviskas
Présidente du Conseil d'établissement

Sophie Daigle
Directrice